



**Dossier de demande
d'examen au cas par cas
Annexe n°10 – Evaluation
simplifiée des incidences
Natura 2000 (TINEETUDE
Ingénierie)**

**Projet immobilier au quartier La Capelette à
Marseille (13)**

SCI CAP EST LOISIRS

52 Avenue de Hambourg
13008 Marseille

Document n° AFF2023_029



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

<p>FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA2000</p> <p>A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS ADMINISTRATIFS</p>	
--	--

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ? Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : SCI CAP EST LOISIRS

.....
Adresse : 52 Avenue de Hambourg 13008 MARSEILLE.....

.....
Téléphone :04 91 16 70 28..... Fax :

Email : cyril.simon@sifer.fr.....

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000

a. Nature et description du projet

Nature du projet : L'îlot Capelette correspond au programme d'aménagement comprenant les aménagements pressentis suivants :

- Logements familiaux
- Résidence sociale jeunes actifs
- Résidence étudiante,
- Maison de la santé,
- Bureaux,
- Hôtel,
- Pôle d'activité (sport, loisirs, formation, ...),
- Commerces de proximité en rez-de-chaussée.

Tous les stationnements seront réalisés en sous-sol sous les bâtiments créés.....

Objectif du projet : Le quartier de la Capelette est un quartier de Marseille proche du centre-ville qui est caractérisé, comme de nombreux quartiers villageois, par l'empreinte forte des infrastructures routières et ferroviaires notamment. Il est situé à proximité de grands équipements tels que le stade vélodrome, de l'hôpital de la Timone, du parc 26ème centenaire, de l'autoroute A50 et du boulevard urbain mais apparaît toujours comme un quartier enclavé.

Le terrain, sur lequel l'opération est prévue, a une position particulière à l'entrée de ce quartier. Ce vaste terrain d'environ 2,0 hectares est au croisement de l'A50, et du boulevard Jean Moulin «Le Jarret» infrastructure majeure de déplacement urbain, rivière couverte se jetant dans l'Huveaune à quelques centaines de mètre.

C'est un terrain issu de friches industrielles générées par l'activité de l'ancienne gare du Prado.

Le projet de l'îlot Capelette correspond à l'aménagement de l'ensemble du terrain au travers du projet mixte présenté plus haut.

Les espaces extérieurs seront aménagés de manière à créer une promenade piétonne et cycliste apaisée reliant la rue F. Arnodin à la partie nord du site vers le boulevard de la Capelette, ainsi qu'une disposition en quinconce des bâtiments le long de cette promenade afin de créer des perceptions visuelles et d'ouvertures.

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Le projet comprendra des éclairages extérieurs qui seront allumés pour permettre la sécurité des personnes au sein du périmètre du programme.

Des mesures seront mises en œuvre afin de limiter les incidences sur la trame noire à savoir : choix des luminaire et orientation...

Mesure proposée :

On appelle « pollution lumineuse » tout éclairage artificiel nocturne ayant des conséquences négatives sur la biodiversité.

En effet, la pollution lumineuse peut avoir un impact sur les insectes qui sont attirés par les lampes chaudes et peuvent mourir instantanément soit orbiter autour de la lampe jusqu'à épuisement ou jusqu'à ce qu'ils soient capturés par un prédateur. Les lumières artificielles ont donc un effet de « fixation » sur les insectes.

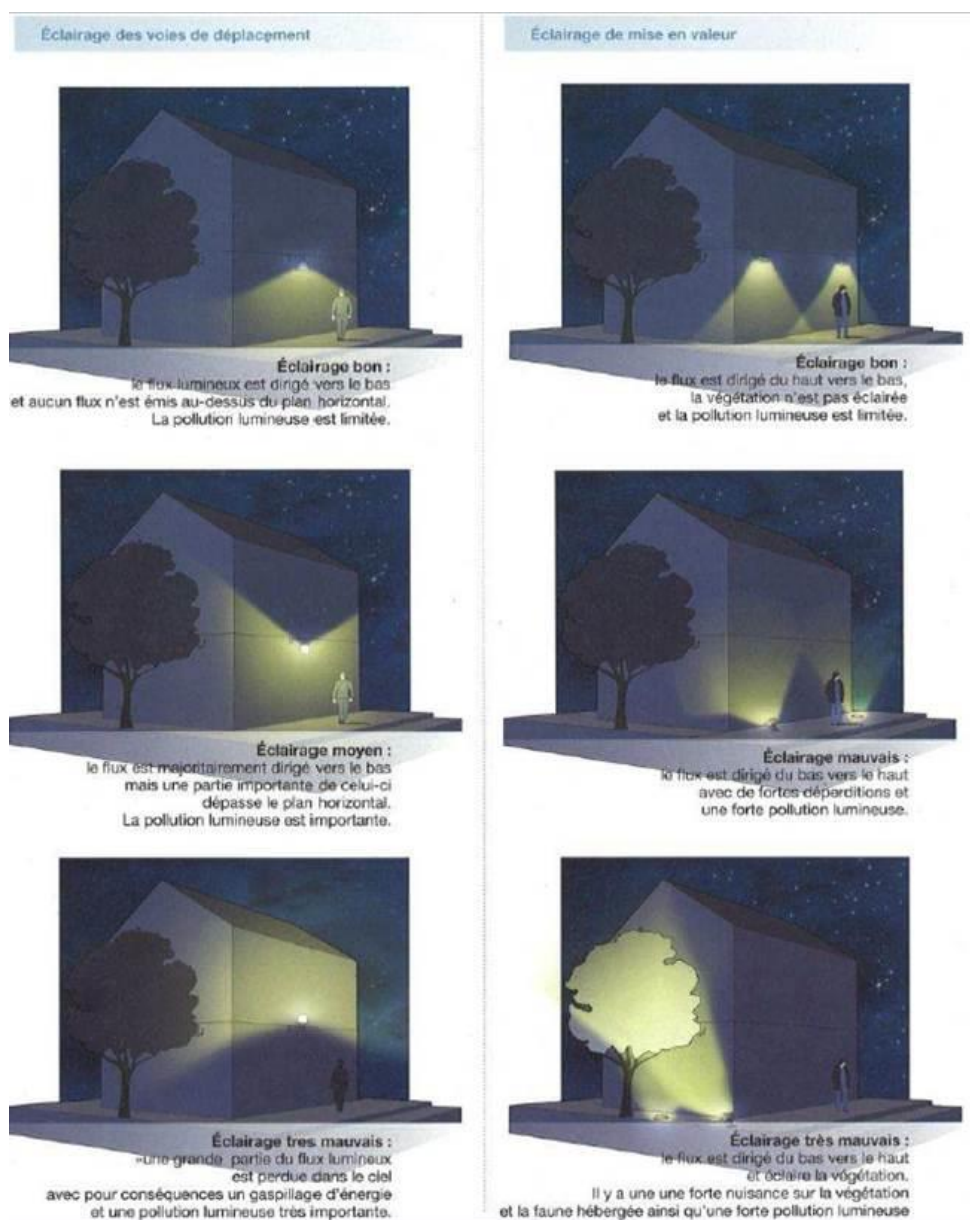
Concernant les oiseaux, ils se servent de la lumière naturelle (étoiles et lune) pour se diriger, notamment lors de leur migration. Les lumières artificielles peuvent leur porter préjudice en les désorientant ou en les éblouissant. Ce dernier phénomène augmente les risques de collisions avec les différentes structures anthropiques et les véhicules.

L'éclairage artificiel constitue un obstacle pour les chiroptères également. La plupart des chauves-souris sont lucifuges et fuient la lumière, elles peuvent donc abandonner leur trajectoire de vol en vue d'éviter les zones éclairées.

Source : ANPCEN, 2015. Eclairage et biodiversité : pour une meilleure prise en compte des externalités de l'éclairage extérieur sur notre environnement. Les cahiers de BIODIV'2050 : COMPRENDRE. 72p

Ainsi, pour pallier l'effet de barrière des luminaires et rendre plus attractif le projet à la faune environnante, plusieurs systèmes peuvent être mis en place :

- Orienter le flux lumineux doit être **du haut vers le bas** avec un système d'abat-jour afin de diminuer l'impact sur les oiseaux et chauves-souris.



Orientation des flux lumineux

Avantages :

- Utiliser des variateurs d'intensité afin de **diminuer l'intensité lumineuse** lors des périodes les moins fréquentées.

- Privilégier les **modèles à hautes longueurs d'ondes** (rouge, orange, jaune) telles que les lampes à sodium basse pression (SBP) ou les diodes électroluminescentes (LEDs) ambrées à spectre étroit. Les SBP seraient moins nuisible pour l'entomofaune en attirant 2 à 4 fois moins d'insectes que les lampes au sodium à haute pression selon une étude réalisée par Eisenbeis en 2006.

	UV	Violet	Bleu	Vert	Jaune	Orange	Rouge	IR
<i>Longueurs d'ondes (nm)</i>	<400	400 - 420	420 - 500	500 - 575	575 - 585	585 - 605	605 - 700	>700
Poissons d'eau douce	x	x	x	x	x	x	x	
Poissons marins	x	x	x	x				
Oiseaux	x	x	x	x		x	x	x
Mammifères (hors chiroptères)	x	x	x	x			x	
Chiroptères	x	x	x	x				
Insectes	x	x	x	x				

Longueur d'onde à éviter selon les taxons

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Aucune zone humide a été identifiée sur le périmètre d'étude (pas de point d'eau, cours d'eau ou fossé en eau).

- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Sur le secteur d'étude, lors des visites de terrain, le cortège floristique qui a été observé est présenté dans le tableau suivant :

Taxonomie		Statut								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR			Directive habitats	Convention de Berne	Protection nationale	Protection PACA	Réglementation 13	ZNIEFF
		France	Europe	Monde						
<i>Acer platanoides L., 1753</i>	Erable plane	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916</i>	Ailanthé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Althaea officinalis L., 1753</i>	Guimauve officinale	-	-	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Atriplex halimus L., 1753</i>	Arroche halime	-	LC	-	-	-	-	-	-	-
<i>Betonica officinalis L., 1753</i>	Epiaire officinale	-	-	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Blitum bonus-henricus</i>	Chénopode Bon-Henri	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Buphthalmum salicifolium L., 1753</i>	Œil de Bœuf	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Carduus pycnocephalus</i>	Chardon à capitules denses	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Carduus tenuiflorus Curtis, 1793</i>	Chardon à petites fleurs	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-
<i>Celtis australis L., 1753</i>	Micocoulier de Provence	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Centranthus ruber</i>	Lilas d'Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Cichorium calvum Sch.Bip. ex Asch., 1867</i>	Chicorée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Cistus monspeliensis L.</i>	Ciste de Montpellier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Convolvulus arvensis L.</i>	Liseron des champs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.)</i>	Herbe de la pampa	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Diploaxis eruroides (L.) DC., 1821</i>	Diploaxis Fausse roquette	-	LC	-	-	-	-	-	-	-
<i>Diploaxis eruroides (L.) DC., 1821</i>	Diploaxis Fausse roquette	-	LC	-	-	-	-	-	-	-
<i>Ditrichia viscosa (L.) Greuter, 1973</i>	Inule visqueuse	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-
<i>Erodium moschatum (L.) L'Hér., 1789</i>	Erodium Bec de Grue	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-
<i>Euphorbia segetalis L., 1753</i>	Euphorbe des moissons	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-
<i>Fumaria capreolata L.</i>	Fumeterre grimpanche	LC	LC	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Galium verum</i>	Caille-lait jaune	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Malva sylvestris L., 1753</i>	Mauve sylvestre	-	-	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Malva trimestris (L.) Salisb., 1796</i>	Lavatera d'un trimestre	CR	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Medicago arborea L., 1753</i>	Luzerne arborescente	NA	LC	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Medicago polymorpha L., 1753</i>	Luzerne polymorphe	LC	LC	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Nicotiana glauca Graham, 1828</i>	Tabac glauque	NA	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot commun	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Parthenocissus quinquefolia (L.) Planch., 1887</i>	Vigne vierge	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840</i>	Roseau commun	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Plantago lanceolata L.</i>	Plantain lancéolé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Plantago major L., 1753</i>	Grand plantain	LC	LC	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Populus alba L.</i>	Peuplier blanc	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Reseda alba L., 1753</i>	Réséda blanc	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>	Robinier faux-acacia	-	-	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Rubia perigrina L.</i>	Garance voyageuse	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Rumex patientia L., 1753</i>	Epinard Oseille	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sonchus tenerrimus L., 1753</i>	Laiteron délicat	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-
<i>Trifolium campestre Schreb., 1804</i>	Trèfle jaune	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Trifolium pratense L.</i>	Trèfle des prés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Trigonella officinalis (L.) Coulot & Rabaute</i>	Mélilot officinal	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Vicia cracca L., 1753</i>	Vesce cracca	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-

Légende :

EX : Eteinte au niveau mondial
 EW : Eteinte à l'état sauvage
 RE : Disparue de métropole
 CR : En danger critique
 EN : En danger
 VU : Vulnérable
 NT : Quasi menacée
 LC : Préoccupation mineure
 DD : Données insuffisantes

Sur l'ensemble de la parcelle, **aucune espèce protégée n'a été répertoriée**. Les espèces floristiques relevées sont espèces communes pionnières des espaces en friches.



Laiteron délicat



Inule visqueuse



Luzerne hérissée



Euphorbe des moissons



Vesce cracca



Réséda blanc

Concernant les arbres, aucun n'a une valeur remarquable pouvant constituer un habitat favorable pour l'avifaune et les chiroptères. En revanche, depuis 2018, certaines espèces invasives comme l'Ailanthé et le Robinier faux-acacia prennent de plus en plus de place et colonisent les milieux en particulier le pourtour de la parcelle étudiée



Ailanthé à gauche



et *Robinier faux-acacia à droite*

D'autres espèces comme le Tabac arborescent, le Saule blanc et le Peuplier blanc profitent de la proximité avec la nappe pour pousser sur les talus en fond de parcelle (zone creuse).



Tabac arborescent



Détail d'une fleur



Saule blanc à gauche



Peuplier blanc à droite

c. Période envisagée pour les travaux

Non renseigné

.....
.....

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Le périmètre d'étude dans lequel le projet s'insère ne présente pas de zone boisée formant un continuité écologique fonctionnelle.

.....
.....
.....

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Aucun arbre à cavité sera enlevé

.....

- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Le site ne présente pas de milieux aquatiques et se trouve en dehors d'un bassin hydrographique. Le milieu est anthropisés et ne présente pas de cours d'eau.

.....

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Aucun gîte n'est présent au sein du périmètre d'étude. Les chauve-souris utilisent cependant le site comme zone d'alimentation en été.

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Les espèces avifauniques présentes sur le site sont des espèces inféodées aux espaces urbains et maritimes :

Taxonomie		Statut de protection								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Livre Rouge Mondial	LR National			Directive oiseaux	Protection Nationale	Convention de Berne	Convention de Bonn	
			Nicheurs	Hivernants	De passage					
Accipitriformes										
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	LC	-	NA	An. I	Art. 3	-	An. II	
Passeriformes										
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	LC	-	NA	-	Art. 3	An. III	-	
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	-	-	-	Art. 3	An. II	-	
<i>Corvus corone corone</i>	Corneille noire	-	-	-	-	An. II/2	-	An. III	-	
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	-	-	-	-	-	Art. 3	An. II	-	
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	NA	NA	-	Art. 3	An. II	-	
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	LC	NA	-	-	Art. 3	An. II	-	
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	NA	NA	-	Art. 3	An. II	-	
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	LC	NA	NA	-	Art. 3	-	-	
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	NA	NA	-	Art. 3	An. II	-	
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	LC	-	-	An. II/2	-	-	-	
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	LC	LC	-	-	-	Art. 3	An. II	An. II	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	NA	NA	An. II/2	-	An. III	-	
Columbiiformes										
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	LC	EN	-	-	II/1, III/0	-	An. III	-	
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC	LC	NA	II/1, III/1	-	-	-	
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	LC	-	NA	An. II/2	-	An. II	-	
Apodiformes										
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	LC	-	DD	-	Art. 3	An. II	-	
Charadriiformes										
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	LC	LC	LC	NA	An. II/2	Art. 3	An. III	-	
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	LC	NT	NA	NA	-	Art. 3	An. III	-	
Psittaciformes										
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	-	NA	-	-	-	Art2-3	An. III	-	



Vol de Corneille

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Les oiseaux présents sur le site s'y repose et s'y alimente. Aucune zone de reproduction n'a été recensée.

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Aucun vieil arbre ou arbre mort n'a été recensé sur le site.

e. Conclusion

Le projet envisagé

- est susceptible
 n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

Le périmètre de projet ne comprend aucun habitat communautaire ni espèces d'intérêt communautaire ciblé dans les DOCOB des sites Natura 2000 les plus proche dont le site des Calanques de Marseille

.....
.....
.....
.....

Reconnaitances de terrain effectuées le : (cf. tableau ci-dessous)

Observateur	Date	Groupes observés	Conditions météorologiques
Séverine VENAT	14/06/2018	Faune et flore en milieu urbain	Temps ensoleillé légèrement nuageux – T 26°C
Séverine VENAT	20/04/2022	Faune et flore en milieu urbain	Temps nuageux, petite averse et éclaircies – T 13°C
Séverine VENAT	31/05/2022	Faune milieu urbain, chiroptères et avifaune nocturne	Beau temps 25°C
Séverine VENAT	05/07/2022	Faune et flore en milieu urbain	Temps dégagé et ensoleillé 31°C un peu de vent

Fait au Bar sur Loup, le 01/03/2023

Par :

*TINEETUDE INGENIERIE

30 Chemin de Saint-Pierre
06620 LE BAR-SUR-LOUP
Port : 06 84 75 62 01

Mail : contact@tineetude-ingenierie.fr

Chef de projet : VENAT Séverine, ingénieure en environnement spécialisée dans l'analyse des écosystèmes et des milieux aquatiques. 22 ans d'expérience en bureau d'études en environnement, en charge d'évaluation environnementale.

Bureau d'études ayant signé la charte relative à la bonne conduite des évaluations environnementales :

« La charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale est une démarche portée par le ministère et qui s'inscrit dans la continuité des travaux relatifs à la séquence éviter, réduire, compenser, découlant d'une obligation légale faite aux maîtres d'ouvrage d'éviter, limiter et compenser les impacts négatifs de leurs projets, plans ou programmes sur l'environnement. »

Signature



.....
.....
b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage
.....
.....
.....
.....

c.

d. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon
.....
.....
.....
.....

e.

f. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)
.....
.....
.....
.....
.....

g. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000 . Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : Département des Bouches-du-Rhône

Lieu-dit et adresse :

Site Natura 2000 dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

- A l'intérieur du site (nom du site) : (FR93-----)

- A (m ou km) du site (nom du site) : (FR93-----)

- A (m ou km) du site (nom du site) : (FR93-----)

...

f. Etendue du projet

Surface :

Linéaire :

g. Période envisagée pour les travaux

.....
.....

h. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

.....
.....
.....

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

.....

- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

.....

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

.....

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

.....

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

.....

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

.....

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues.

La zone d'influence est généralement plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations, bruit
- Comblement de vallons (influence sur l'aval ou la périphérie du projet)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation du projet
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

*Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une **cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.***

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

TABLEAU HABITATS NATURELS :

(parmi les habitats présents, listés ci-dessous, distinguer les habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000, faisant seuls l'objet de la présente évaluation, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR824.html>)

Remplissez en fonction de vos connaissances et des indications contenues dans le DOCOB

TYPE D'HABITATS NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE du ou des sites natura 2000 concernés :

(lister ici uniquement les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR824.html>)

Remplissez en fonction de vos connaissances ou des indications contenues dans le DOCOB

Pour les espèces végétales et animales (hors oiseaux), une présélection de l'ensemble des espèces ayant justifié les sites des Bouches-du-Rhône a été faite ci-dessous. Celle-ci n'a pas été faite pour les oiseaux. Dans tous les cas, se reporter à la liste des espèces ayant justifié les sites natura 2000.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation, <u>avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...</u>)	Nature et niveau de l'incidence
Amphibiens et Reptiles	Triton crêté			
	Cistude d'Europe			
	Phyllodactyle d'Europe			
Invertébrés	Cordulie à corps fin			
	Agrion de mercure			
	Damier de la succise			
	Laineuse du prunellier			
	Ecaille chiné			
	Lucane cerf-volant			
	Pique-prune			
	Rosalie des Alpes			
	Grand capricorne			
Ecrevisse à pattes blanches				
Mammifères	Castor d'Europe			

	Grand Rhinolophe			
	Petit Rhinolophe			
	Rhinolophe Euryale			
	Grand Murin			
	Petit Murin			
	Murin de Bechstein			
	Murin de Capaccini			
	Murin à oreilles échancrées			
	Minioptère de Schreibers			
	Barbastelle			
Poissons	Lamproie marine			
	Lamproie fluviatile			
	Apron			
	Chabot			
	Barbeau méridional			
	Bouvière			
	Blageon			
	Toxostome			
	Alose feinte			
Plantes	Sabline de Provence			
Oiseaux (<u>lister uniquement ici les espèces ayant justifié la désignation des ZPS</u>)				

4 Incidences du projet

Reprendre sommairement ici les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportion) :

.....

.....

.....

.....

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de celui-ci.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites natura 2000 concernés :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

**Reconnaissance de terrain
effectuée le :.....**

Fait à

Par :

signature

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=167

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARTELIE** :

http://cartelie.application.i2/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13
(voir notice en page suivante)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer** :

<http://www.ddtm13.org/>

(voir l'onglet « Géolocalisation » pour contacter le service territorial concerné)

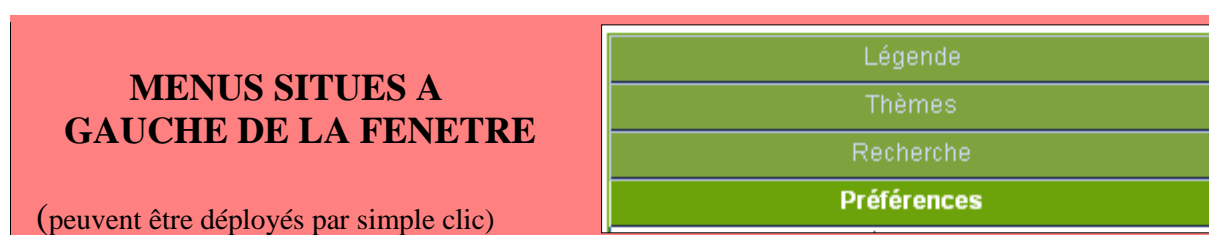
Cartélie Natura 2000 dans les Bouches-du-Rhône

[ICI >> lien inTERnet
http://cartelie.application.developpement-
durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DD
TM_13](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13)



Notice

>> Pour une **première utilisation** regarder directement le texte « recherche », **surligné en jaune ci-dessous**



>> **Légende**

fait référence aux sites désignés au titre de la directive Habitat ou Oiseaux

>> **Thèmes**

ne devrait pas servir ici, la carte ayant déjà été optimisée pour l'utilisateur

>> **Recherche**

- soit **par commune**,
- soit **par site** (Directive Oiseaux ou Habitats) : une fenêtre apparaît, il faut ensuite **cliquer sur les jumelles**



>> **Préférences**

- permet de **choisir une échelle** dans la liste ou de saisir une échelle au choix
(NB : les fonds de plan de l' IGN ne s'affichent plus en-dessous de 1/ 10014)

- permet **l'enregistrement d'une vue dans une liste** en bas à gauche, pour éventuellement y revenir plus tard, en la sélectionnant



NAVIGATION SUR LA CARTE

>> 1 : **déplacer la vue** dans n'importe quelle direction

>> 2 : **zoomer** soit par un simple clic sur un point, qui sera le centre de la nouvelle vue, soit par un clic long dessinant un rectangle, pour définir la nouvelle vue,

>> 3 : « **zoom arrière** » par un simple clic sur la loupe

>> 4 : **revenir à la vue globale** du département

>> 5 et 6 : **revenir sur la vue précédente** et vice versa

>> 7 : **mesurer une distance** entre 2 points ou d'un parcours : plusieurs points successifs peuvent être placés par simple clic (la distance cumulée apparaît en bas à droite) ; un double clic final valide le parcours total

- >> 8 : **mesurer une surface** (même fonctionnement que 7)
- >> 9 : **cliquer sur l'outil puis sur un point de la carte pour obtenir les informations d'appartenance à un ou plusieurs sites**

Fiches descriptives des sites

Un clic sur le **N° du site** permet d'accéder à la fiche correspondante sur le site web national <http://www.natura2000.fr>

DIRECTIVE HABITATS

N° du site	Nom du site
FR9101405	LE PETIT RHONE
FR9101406	PETITE CAMARGUE
FR9301589	LA DURANCE
FR9301590	LE RHONE AVAL
FR9301592	CAMARGUE
FR9301594	LES ALPILLES
FR9301595	CRAU CENTRALE - CRAU SECHE
FR9301596	MARAIS DE LA VALLEE DES BAUX ET MARAIS D'ARLES
FR9301597	MARAIS ET ZONES HUMIDES LIEES A L'ETANG DE BERRE
FR9301601	COTE BLEUE - CHAINE DE L'ESTAQUE
FR9301602	CALANQUES ET ILES MARSEILLAISES - CAP CANAILLE ET MASSIF DU GRAND CAUNET
FR9301603	CHAINE DE L'ETOILE- MASSIF DU GARLABAN
FR9301605	MONTAGNE SAINTE VICTOIRE - FORET DE PEYROLLES - MONTAGNE DES UBACS - MONTAGNE D'ARTIGUES
FR9301606	MASSIF DE LA SAINTE BAUME
FR9301998	BAIE DE LA CIOTAT
FR9301999	COTE BLEUE MARINE

DIRECTIVE OISEAUX

N° du site	Nom du site
FR9112013	PETITE CAMARGUE LAGUNO-MARINE
FR9310019	CAMARGUE
FR9310064	CRAU
FR9310067	MONTAGNE SAINTE VICTOIRE
FR9310069	GARRIGUES DE LANÇON ET CHAÎNES ALENTOUR

- FR9312001** MARAIS ENTRE CRAU ET GRAND RHÔNE
- FR9312003** LA DURANCE
- FR9312005** SALINES DE L'ETANG DE BERRE
- FR9312007** ILES MARSEILLAISES - CASSIDAIGNE
- FR9312009** PLATEAU DE L'ARBOIS
- FR9312013** LES ALPILLES
- FR9312015** ETANGS ENTRE ISTRES ET FOS
- FR9312017** FALAISES DE NIOLON
- FR9312018** FALAISES DE VAUFRÈGES

COMPLEMENTS POSSIBLES A LA DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE VOTRE PROJET (2 pages)

Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
BRUIT, FREQUENTATION HUMAINE			
chantier lourd => implique une réflexion sur le calendrier, afin d'éviter les périodes sensibles			
chantier léger			
bruit, engins motorisés			
fréquentation humaine conséquente			
REJETS			
rejets solides, macro-déchets			
rejets liquides (effluents)			
rejets gazeux, fumées, poussières			
EAUX			
modification des eaux de surface (drainage, turbidité, curage...)			
modification des eaux souterraines (pompage, pollution...)			
SOLS			
terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage, enrochement...)			
forte artificialisation des sols (béton, goudron...)			
aires de stockage, parkings, bâtiments			
modification chimique des sols (épandage boues, engrais ...)			

Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
VEGETATION			
piétinement voire destruction de la végétation			
changement drastique de couvert végétal (défrichage, plantation...)			
brûlage			
DIVERS			
éclairage nocturne			
barrières, grillages => risque si peu perméables à la circulation des espèces			
obstruction de macro-cavités (grotte) ou de micro-cavités (trous dans vieux muret...)			
mats, pylônes, câbles aériens, pâles			
ouvrage hydraulique (micro-barrage, grand fossé, chenal...)			
ouvrage linéaire => risque si rupture de continuités écologiques (haies, zones humides...)			
voiries lourdes (routes, chemins carrossables)			
voiries légères (sentiers non carrossables)			